

Le prince Albert II répond aux accusations des Dossiers du Rocher incriminant ses proches collaborateurs

 histoiresroyales.fr/prince-albert-repond-dossiers-du-rocher

Nicolas Fontaine

31 mars 2022

Depuis des mois, un corbeau s'en prend aux proches du prince Albert II de Monaco, à quatre fidèles collaborateurs surnommés le « G4 ». Depuis la mise en ligne de plusieurs sites accusateurs et illégaux, dont l'anonymisation et la création auraient demandé des fonds se comptant en millions, le prince souverain doit répondre aux accusations d'escroquerie, de copinage et de corruptions. Considéré comme un pion, octroyant une confiance aveugle en ses proches, le prince Albert se défend face aux journalistes du *Monde* qui ont enquêté sur l'affaire.

[Lire aussi : La Cour européenne des droits de l'homme se prononce en faveur de Siméon II contre la justice bulgare](#)

Quatre proches d'Albert II sont les cibles d'accusations anonymes

En septembre 2021, une vidéo publiée sur YouTube de façon anonyme, dénonce les agissements de Didier Linotte, président du Tribunal suprême de Monaco. Quelques semaines plus tard, le même compte YouTube publie une nouvelle vidéo, s'attaquant cette fois-ci à Me Thierry Lacoste, avocat du prince Albert II. En même temps, plusieurs sites internet, hébergés aux quatre coins du monde, enregistrés au nom de sociétés écrans et utilisant des adresses IP protégées, publient une multitude de documents confidentiels, qui ont pour titre Les Dossiers du Rocher. La publication de ces documents volés est illégale.

Les Dossiers du Rocher comprennent des conversations e-mails sur une période de 10 ans, des factures, des relevés de compte,... Les dossiers n'ont qu'un seul but, faire tomber quatre hommes forts du Rocher, des proches collaborateurs du prince Albert II. Bien que plusieurs plaintes aient été portées contre les sites du corbeau, la police est impuissante, les mesures prises pour anonymiser le commanditaire sont estimées à plusieurs millions d'euros. L'entreprise est donc menée par une personne ayant elle aussi les moyens.

En février 2021, les journalistes d'investigation Gérard Davet et Fabrice Lhomme, travaillant pour *Le Monde*, reçoivent un lourd sac à dos abandonné sous une table, rempli de kilos de documents. Il s'agit des documents utilisés pour alimenter les sites anonymes. Après plusieurs mois d'investigation, [Le Monde a publié sa grande enquête, « Main basse sur le Rocher »](#), en deux parties.

Le Monde passe en revue les accusations à l'encontre des membres du « G4 » ou du « Club des 4 ». Le journal donne aussi la parole aux accusés, qui se disent victimes d'une machination et de diffamation, mais aussi au prince Albert II, que l'on accuse d'être trop naïf et de fermer les yeux sur les agissements de ses proches.

Les quatre cibles principales des Dossiers du Rocher sont Didier Linotte, Claude Palmero, Laurent Anselmi et Thierry Lacoste. Didier Linotte est le président du Tribunal suprême de Monaco, l'équivalent de la Cour constitutionnelle. Claude Palmero est un expert-comptable et aussi administrateur des comptes en banque privés du prince Albert II. Laurent Anselmi est le chef de cabinet du souverain et Thierry Lacoste est l'ami d'enfance d'Albert II, devenu son avocat.



Thierry Lacoste, l'avocat du prince Albert II, est l'une des victimes des dénonciations d'un site anonyme (Photo : Marco Piovantotto/ABACAPRESS.COM)

Lire aussi : Le ministère de la Justice soutient l'inviolabilité constitutionnelle du roi du Cambodge

Qui est le corbeau derrière Les Dossiers du Rocher ?

Les Dossiers du Rocher dénoncent principalement des manœuvres immobilières, des comptes offshore, des appels d'offres remportés entre copains et des remaniements politiques en faveur d'un camp ou à l'encontre d'un autre camp. Selon les accusateurs, l'ennemi commun à ces quatre hommes serait le milliardaire Patrice Pastor, promoteur immobilier le plus important du Rocher.

Il y a alors deux clans qui seraient formés, les « pastorisés » et les autres. Parmi les « pastorisés », il y aurait Serge Telle, ancien ministre d'État, soit l'équivalent du premier ministre, qui aurait voulu remanier la composition du Tribunal suprême. Serge Telle dit avoir donné sa démission au prince en août 2020, le souverain dit n'avoir jamais reçu une telle lettre.

Conflits d'intérêts, jugements contre l'État monégasque profitable à l'avocat du prince, également ami du président de ce tribunal, les accusations pleuvent. « *Il n'aurait jamais dû accepter d'être l'avocat pour cette affaire-là* », admet le prince Albert II, concernant le dossier de l'Esplanade des Pêcheurs, pour lequel l'État monégasque a été contraint de dédommager un promoteur immobilier à hauteur de 150 millions d'euros. Pour ce dossier, l'avocat du prince a touché une commission de près de 550 000 euros. L'affaire immobilière fut jugée au Tribunal suprême, dont le jugement a été rendu par son président, Didier Linotte, ami de Thierry Lacoste.

Lire aussi : Albert II de Monaco condamne les attaques de déstabilisation anonymes envers ses proches

Le prince Albert II peut être la cible ultime de la machination

Les proches du prince se défendent : « *Ils veulent toucher le prince à travers nous, c'est de la voyoucratie en bande organisée (...) Il n'y a aucun conflit d'intérêts, aucun retour d'ascenseur entre nous.* ». Les moyens déployés pour pirater dix ans de conversations électroniques et pour monter des sites internet intraquables sont considérables, si bien que pour certains, l'homme derrière tout ça doit être Patrice Pastor, dont la fortune est estimée entre 15 et 20 millions d'euros, soit peut-être vingt fois supérieure à celle du prince. La raison ? L'homme n'aurait pas apprécié qu'un projet immobilier lui passe sous le nez, au profit de l'un de ses deux concurrents, la famille Marzocco et l'entreprise Caroli.

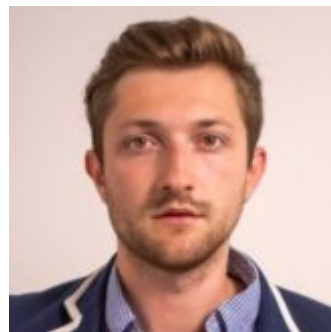
De son côté, Patrice Pastor nie fermement être derrière ces Dossiers. L'affaire devient d'autant plus sinistre que le Club des 4 impute la mort d'un de leurs amis à la divulgation des dossiers. Un professeur de droit, Jean-François Renucci, qui travaillait pour le prince sur les dossiers de revendications de paternité, est décédé en octobre 2021, « *dans un accident de voiture aux causes inexplicables* », écrit Le Monde. « *Il était tellement atteint, perturbé* », s'emporte Linotte qui pense que Renucci était tellement affecté par la publication des Dossiers et la pression, qu'il a fait un malaise au volant. « *On a affaire à des ordures ! Ça, je ne le pardonnerai jamais. J'irais jusqu'au bout, jusqu'à bousculer des intérêts puissants* ».

Le prince Albert a répondu à ces accusations : « *Ces agissements inadmissibles peuvent représenter une manœuvre de déstabilisation. J'espère que les enquêtes ouvertes à Monaco et à Paris pourront nous permettre de connaître les commanditaires de cette machination* ». Le prince souverain, accusé parfois de ne pas être assez ferme, se défend d'être influencé et aveuglé par ses proches. « *Je ne vois pas qui pourrait m'influencer.* » Il dit aussi veiller à ce que tout le monde trouve sa part, lorsqu'il est question d'attribuer des projets à travers des appels d'offres, que l'on soit Pastor, Caroli ou Marzocco.

Interrogé par Monaco-Matin en octobre dernier, le prince Albert II était déjà sorti de sa réserve : « *Je condamne cette campagne diffamatoire et anonyme de rumeurs mensongères et de calomnie qui cible plusieurs serviteurs de la Principauté* ». Le chef d'État a affirmé que ses proches visés sont connus « *pour leur intégrité et probité* ».

Tous les articles sur anonymat, dénonciations, mensonges

Nicolas Fontaine



Rédacteur en chef

Nicolas Fontaine est rédacteur web indépendant depuis 2014. Après avoir été copywriter et auteur pour de nombreuses marques et médias belges et français, il s'est spécialisé dans l'actualité des royautés. Nicolas est aujourd'hui rédacteur en chef d'Histoires royales.
nicolas@histoiresroyales.fr